

FLASH ÉCONOMIE

RECHERCHE ÉCONOMIQUE

8 juin 2016 – N°605

Le dualisme du marché du travail est-il la cause du chômage des moins qualifiés ?

Le dualisme du marché du travail est la segmentation du marché du travail entre des emplois protégés, détenus par des salariés ayant des contrats de travail permanents, et des emplois peu protégés, détenus par des salariés ayant des contrats de travail temporaires.

Les réformes du marché du travail essaient de réduire ce dualisme, avec un motif d'équité, mais aussi d'efficacité, les gouvernements défendant l'idée que le dualisme du marché du travail accroît le chômage, en particulier des moins qualifiés, en fermant l'accès aux contrats de travail permanents, en maintenant les salariés les moins qualifiés dans une succession de contrats de travail temporaires, ce qui les empêche d'améliorer leur capital humain.

Les opposants aux réformes du marché du travail soutiennent qu'il n'y a pas de lien entre la protection de l'emploi permanent et le chômage, en particulier des moins qualifiés. Ce débat est particulièrement vif aujourd'hui en France.

Nous comparons donc, entre les pays de l'OCDE, la protection de l'emploi permanent (c'est-à-dire le degré de dualisme du marché du travail) et le chômage des moins qualifiés.

Nous voyons que la protection de l'emploi joue un rôle dans l'explication du chômage des peu qualifiés, avec le niveau de compétences de la population active.

Rédacteur :
Patrick ARTUS

Dualisme du marché du travail et chômage des moins qualifiés

Avant de mener l'analyse pour l'ensemble des pays de l'OCDE, nous allons illustrer la problématique dans le cas de la France. Il y a bien, en France, dualisme du marché du travail : séparation des salariés entre ceux qui ont un contrat de travail permanent très protégé et ceux qui ont un emploi temporaire (tableaux 1 et 2).

Tableau 1
France : répartition de la population active occupée en fonction de la nature du contrat de travail (en %)
Pour l'ensemble des 15 ans et plus

Année	Non salariés	Salariés	dont :				Ensemble des emplois
			Intérimaires	Apprentis	Contrats à durée déterminée	Contrats à durée indéterminée	
2002	11,6	88,4	1,7	0,9	8,3	77,5	100
2003	11,4	88,6	1,8	1,0	8,1	77,6	100
2004	10,8	89,2	1,9	1,1	8,0	78,2	100
2005	10,9	89,1	2,1	1,3	8,1	77,6	100
2006	11,4	88,6	2,1	1,3	8,2	77,0	100
2007	11,0	89,0	2,1	1,4	8,4	77,1	100
2008	10,6	89,4	2,1	1,3	8,2	77,7	100
2009	11,0	89,0	1,6	1,4	8,1	77,9	100
2010	11,5	88,5	1,8	1,4	8,5	76,8	100
2011	11,7	88,3	2,1	1,4	8,4	76,4	100
2012	11,5	88,5	2,0	1,5	8,5	76,6	100
2013	11,3	88,7	2,0	1,6	8,4	76,7	100
2014	11,5	88,5	2,1	1,4	8,6	76,4	100

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge courant).
Source : Insee, enquête Emploi

Tableau 2
Indice de protection de l'emploi : degré de réglementation du marché du travail*
(Emploi à durée indéterminée)

Pays	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
États-Unis	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,17	1,17	1,17	1,17	1,17	1,17
Royaume-Uni	1,72	1,72	1,72	1,72	1,72	1,72	1,76	1,76	1,76	1,76	1,76	1,66
Allemagne	2,95	2,95	2,95	2,95	2,95	2,95	2,84	2,84	2,84	2,84	2,84	2,84
France	2,64	2,73	2,73	2,73	2,73	2,73	2,87	2,82	2,82	2,82	2,82	2,82
Espagne	2,76	2,76	2,76	2,76	2,76	2,76	2,66	2,66	2,66	2,56	2,56	2,36
Italie	3,15	3,15	3,15	3,15	3,15	3,15	3,03	3,03	3,03	3,03	3,03	2,89

(*) Echelle de 0 à 6, les valeurs augmentant avec le degré de rigueur de la réglementation
Sources : OCDE, NATIXIS

La question est de savoir si ce dualisme du marché du travail peut être la cause du niveau élevé du chômage, en particulier du chômage des moins qualifiés (tableau 3), en particulier des jeunes les moins qualifiés (tableau 4).

Tableau 3
France : taux de chômage par niveau d'éducation de la population (25 à 64 ans)

Année	Niveau inférieur au second cycle de l'enseignement secondaire	Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	Enseignement supérieur
2002	11,3	6,5	5,0
2003	10,2	6,7	5,2
2004	10,6	6,9	5,9
2005	10,5	6,3	5,1
2006	10,4	6,2	4,8
2007	9,6	5,6	4,7
2008	9,1	5,3	3,8
2009	10,9	6,6	4,8
2010	12,1	6,8	4,7
2011	12,1	7,0	4,7
2012	12,9	7,8	4,8
2013	13,9	8,5	5,3
2014	14,8	9,0	5,8
2015	15,6	9,1	5,7

Sources : Eurostat, NATIXIS

Tableau 4
France : taux de chômage des jeunes par niveau d'éducation (en %)

Année	15 à 24 ans			20 à 24 ans		
	Niveau inférieur au second cycle de l'enseignement secondaire	Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	Enseignement supérieur	Niveau inférieur au second cycle de l'enseignement secondaire	Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	Enseignement supérieur
1998	34,0	23,7	17,8	36,9	23,4	17,8
1999	35,5	24,0	16,6	38,9	22,5	16,6
2000	31,2	17,7	11,4	33,2	17,1	11,4
2001	29,7	15,1	8,2	32,6	14,5	8,1
2002	29,2	16,1	11,6	31,8	15,2	11,6
2003	25,8	14,5	13,5	27,9	13,1	13,6
2004	30,4	17,4	12,2	31,9	16,4	12,2
2005	30,0	17,6	15,0	32,1	16,3	14,7
2006	32,8	18,2	14,7	32,9	16,8	14,6
2007	29,9	15,8	12,3	30,0	14,5	12,1
2008	29,5	16,5	10,1	32,5	15,1	10,1
2009	36,4	20,7	12,4	38,9	19,1	12,2
2010	35,8	19,9	13,5	37,6	18,7	13,4
2011	34,9	19,3	13,3	35,2	18,3	13,1
2012	37,2	21,3	14,5	38,4	19,4	14,5
2013	37,7	22,3	15,3	38,9	20,8	15,4
2014	40,3	23,0	14,4	41,3	21,6	14,3
2015	39,3	23,7	15,9	41,1	22,0	15,8

Tableau 4 (suite)
France : taux de chômage des jeunes par niveau d'éducation (en %)

Année	25 à 29 ans		
	Niveau inférieur au second cycle de l'enseignement secondaire	Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	Enseignement supérieur
1998	26,5	15,0	9,8
1999	26,4	13,8	9,1
2000	25,4	11,4	7,8
2001	21,2	9,8	7,2
2002	22,4	9,5	7,5
2003	21,7	10,4	7,0
2004	19,0	11,9	8,1
2005	23,0	10,1	6,9
2006	21,9	9,9	6,4
2007	20,7	10,0	6,7
2008	18,9	9,4	4,9
2009	22,0	11,6	7,8
2010	25,4	11,7	7,4
2011	26,2	13,2	6,9
2012	24,8	14,0	7,4
2013	28,0	15,8	8,2
2014	28,7	16,1	9,5
2015	30,3	15,0	9,5

Sources : Eurostat, NATIXIS

La réforme du marché du travail en France vise à réduire le dualisme du marché du travail, en introduisant **davantage de flexibilité dans les contrats de travail permanents** (définition à l'avance des indemnités de licenciement, possibilité de modifier les conditions du contrat de travail en cas de difficulté de l'entreprise...) **avec l'idée que ceci va réduire le chômage des peu qualifiés** (en facilitant l'accès aux contrats de travail permanents, en évitant la succession de contrats temporaires qui ne permet pas d'améliorer le capital humain des salariés). **Les opposants aux réformes du marché du travail nient qu'il y ait un lien entre protection de l'emploi permanent et chômage des peu qualifiés.**

Examinons maintenant cette question.

Voit-on une corrélation entre le degré de protection de l'emploi permanent et le chômage des moins qualifiés ?

Nous regardons **les 20 pays de l'OCDE** du tableau 5

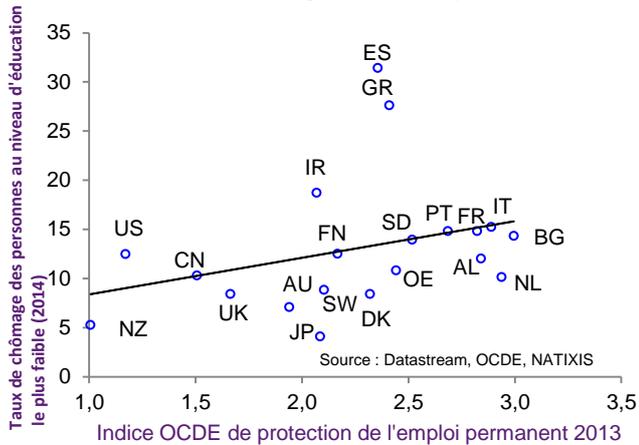
Tableau 5
Les pays de l'OCDE analysés

États-Unis	Allemagne	Belgique	Irlande
Canada	France	Autriche	Suisse
Royaume-Uni	Espagne	Finlande	Japon
Suède	Italie	Portugal	Australie
Danemark	Pays-Bas	Grèce	Nouvelle Zélande

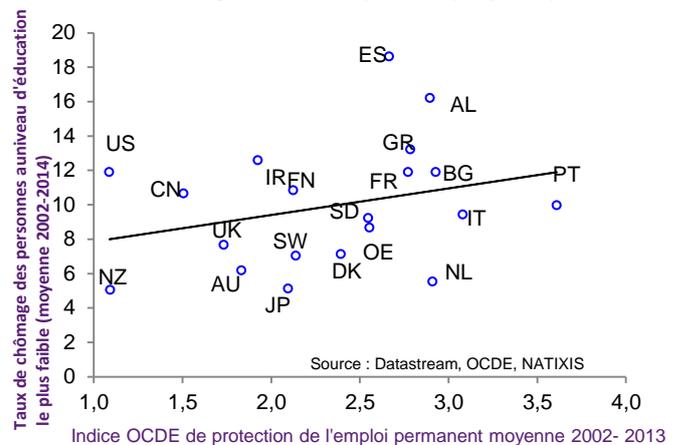
Source : Natixis

Les **graphiques 1a/b** comparent entre ces pays le degré de protection de l'emploi permanent et le taux de chômage des peu qualifiés, en 2015, et en moyenne sur 2002-2015.

Graphique 1a
Indice de protection de l'emploi et
taux de chômage des moins qualifiés



Graphique 1b
Indice de protection de l'emploi et taux de
chômage des moins qualifiés (moyenne)

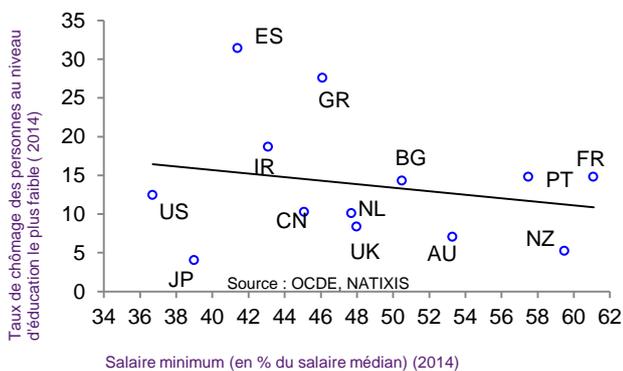


On voit un faible lien positif entre protection de l'emploi permanent et chômage des moins qualifiés.

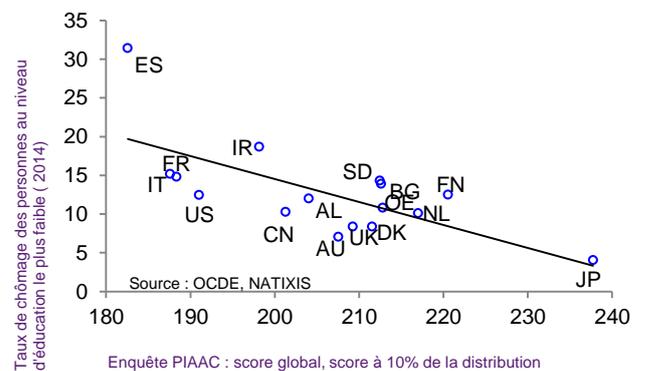
Synthèse : la protection de l'emploi joue un rôle, mais le chômage des peu qualifiés a d'autres causes

Le chômage des peu qualifiés peut avoir bien d'autres causes que la protection de l'emploi à durée indéterminée (permanent), comme le coût du travail non qualifié (graphique 2), les compétences des salariés les moins qualifiés (graphique 3).

Graphique 2
Salaire minimum en % du salaire médian
et taux de chômage des personnes au
niveau d'éducation le plus faible



Graphique 3
Enquête PIAAC : score global, score à 10%
de la distribution et taux de chômage des
personnes au niveau d'éducation le plus faible



Mais le débat en Europe, et en particulier en France, s'est concentré dans la période récente sur le lien entre protection de l'emploi et chômage.

Nous avons vu plus haut que la corrélation directe entre protection de l'emploi à durée indéterminée (permanent) et taux de chômage des moins qualifiés était réelle, mais ne suffisait pas à elle seule à expliquer le chômage des moins qualifiés.

On peut introduire **un autre déterminant possible du chômage des moins qualifiés. L'analyse économétrique**, entre les pays de l'OCDE du tableau 1 donne (pour les données) :

$$\begin{array}{l} \text{Taux de chômage} = 68,74 - 0,29 \text{ score PIAAC} + 2,44 \text{ Indice protection de l'emploi} \\ \text{des moins qualifiés} \quad (3,9) \quad (3,62) \quad (1,13) \end{array}$$

$$R^2 = 0,52$$

Elle confirme le rôle significatif de la protection de l'emploi et des compétences des salariés les moins qualifiés dans l'explication du chômage des moins qualifiés.